

RÉUNION DU 06 MAI 2022

Le six mai deux mil vingt-deux, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD, Maire.

Etaient présents : Mme et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Edouard Guilbard, Céline Chulevitch, Maryline Baloge, Mélanie Billaud, Eric Bonnet, Eric Feuvrier, Jimmy Hut, Mélanie Jamoneau, Edwige Mahou, Anaïs Manson, Damien Pailloux.

Etaient excusés : Mme Mathilde Pereira, M. Dominique Brouard.

Pouvoir de Monsieur Dominique Brouard à Monsieur Edouard Guilbard.

Date de la convocation : 29 avril 2022.

Secrétaire de séance : Mme Maryline Baloge.

ORIENTATIONS DU PADD DU PLUi

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de Parthenay-Gâtine a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 25 octobre 2018. Le 25 octobre 2018, le conseil communautaire a également délibéré sur les objectifs poursuivis, la définition des modalités de collaboration avec les communes ainsi que les modalités de concertation.

Monsieur le Maire laisse la parole à son adjoint Monsieur Gérard Saint Laurent pour exposer le contenu des orientations générales du PADD qui prennent place au sein de trois axes :

Axe 1 | Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine

- Renforcer l'organisation multipolaire et affirmer le rôle différencié des pôles
- Pour une agglomération affirmée et des bourgs vivants
- Favoriser l'accessibilité et les mobilités sur le territoire
- Accompagner le déploiement du numérique et de ses usages

Axe 2 | Un territoire rural engagé dans les transitions

- Tenir compte des évolutions sociétales et du rôle majeur des activités agricoles pour le territoire
- Pour une transition écologie et énergétique adaptée au territoire
- Préserver les ressources et les milieux naturels, supports de la biodiversité et des activités humaines

AXE 3 | Un projet ambitieux de maintien et d'accueil de l'emploi et des habitants

- Organiser le maintien et l'accueil des activités économiques
- Vers un territoire de 39 000 habitants en 2035
- Apporter des réponses qualitatives aux besoins des ménages en matière d'habitat
- Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de ce dossier mais décident de programmer une date de réunion de la commission « Urbanisme » avant de formuler un avis sur ce dossier qui n'est pas sans conséquence pour les années à venir.

Ce dossier sera alors revu lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

TERRAIN ZONE
ARTISANALE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux de la zone artisanale route de Parthenay sont pratiquement achevés.

Après en avoir délibéré et afin de favoriser le développement économique sur le territoire, les membres du Conseil Municipal décident de céder la parcelle n° 2 d'une superficie de 1 495 m² à l'entreprise WMD Diffusion de Ménigoute représentée par Monsieur Alexis Dal Balcon ; cette cession sera enregistrée à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents nécessaires à ce dossier.

14 JUILLET 2022

Il est rappelé à l'Assemblée que les communes de Fomperron, Saint-Germier, Ménigoute et les Châteliers ont décidé l'organisation conjointe d'une fête républicaine le 14 juillet 2022 sur le site de Bois Pouvreau à Ménigoute.

Cette année, la commune de Fomperron assume la gestion administrative et financière de l'évènement.

A cet effet, une convention sera signée par les différentes parties. Cette convention fixe les modalités techniques et financières nécessaires à cette journée. La contribution financière sera égale au 1/4^{ème} du montant total des frais engagés pour l'organisation et la tenue de l'évènement.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

FINANCES
COMMUNALES

Le Service de Gestion Comptable de Saint Maixent l'Ecole a fait remonter quelques anomalies sur les budgets primitifs 2022.

En effet, compte tenu du passage en nomenclature M57 abrégée, il ne doit plus y avoir de dépenses imprévues d'inscrites tant à la section de fonctionnement qu'à la section d'investissement.

Les corrections sont alors les suivantes :

Budget principal (19500)

Fonctionnement :

- 022 dépenses imprévues, - 8 000 €
- 6068 autres matières et fournitures, + 8 000 €

Investissement :

- 020 dépenses imprévues, - 18 169,64 €
- 2315 installations, matériel et outillage techniques (opération 164 bâtiments communaux), + 18 169,64 €

Les membres du Conseil Municipal valident ces modifications qui ne changent en rien les totaux des deux sections qui s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 1 436 046,69 €
- Section d'investissement 1 179 088,03 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à enregistrer ces modifications ainsi présentées sur ce budget 2022 et à signer tous les documents qui seront nécessaires.

Budget Activités Economiques (19502)

Fonctionnement :

- 022 dépenses imprévues, - 2 000 €
- 6068 autres matières et fournitures, + 2 000 €

Investissement :

- 020 dépenses imprévues, - 3 107,80 €
- 2313 construction (opération 175 Petite maison du coin), + 3 107,80 €

Les membres du Conseil Municipal valident ces modifications qui ne changent en rien les totaux des deux sections qui s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 121 382,72 €
- Section d'investissement 139 026,00 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à enregistrer ces modifications ainsi présentées sur ce budget 2022 et à signer tous les documents qui seront nécessaires.

Budget Village Seniors (19503)

Fonctionnement :

- 022 dépenses imprévues, - 1 500 €
- 6068 autres matières et fournitures, + 1 500 €

Investissement :

- 020 dépenses imprévues, - 405,43 €
- 2313 constructions (opération OPNI), + 405,43 €

Les membres du Conseil Municipal valident ces modifications qui ne changent en rien les totaux des deux sections qui s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 96 903,93 €
- Section d'investissement 153 088,33 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à enregistrer ces modifications ainsi présentées sur ce budget 2022 et à signer tous les documents qui seront nécessaires.

SUBVENTION

Depuis peu, les associations des Anciens Combattants en charge des collectes pour les bleuets de France ne peuvent plus conserver une partie de la recette.

Ainsi, pour pallier ce manque, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 euros au titre de l'année 2022.

Cette dépense sera prélevée à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2022.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

EXTENSION ET AMÉNAGEMENT MAIRIE

Par délibération en date du 08 avril 2022, il a été décidé de déposer des dossiers de demandes de soutiens financiers pour l'extension et le réaménagement des locaux de la Mairie.

A ce jour, la collectivité pourrait prétendre à un soutien complémentaire des services du SIEDS dans le cadre du mandat communal.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses

- Lots travaux	
o lot 1, gros œuvres, abords.....	74 500 €
o lot 2, charpente bois, vêtue.....	43 000 €
o lot 3, étanchéité.....	19 000 €
o lot 4, menuiseries, protection solaire.....	13 500 €
o lot 5, cloisons sèches, plafonds, isolation.....	30 000 €
o lot 6, menuiseries intérieures.....	31 000 €
o lot 7, carrelage.....	13 000 €
o lot 8, peinture.....	9 000 €
o lot 9, chauffage, ventilation, climatisation.....	30 800 €
o lot 10, électricité.....	32 000 €
- Missions de contrôle	
o Mission SPS.....	5 000 €
o Mission contrôle technique.....	5 000 €
o Contrôle amiante et plomb.....	1 200 €
- Honoraires	
o Honoraires architecte.....	28 000 €
Total des dépenses HT.....	335 000 €

Recettes

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).....	120 000,00 €
- Fonds de Solidarité Départementale.....	42 609,75 €
- Leader.....	25 000,00 €
- SIEDS.....	20 000,00 €
- Autofinancement.....	127 390,25 €
Total des recettes HT.....	335 000,00 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ces recherches de financement pour ce projet.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2022

Dans le cadre de sa politique jeunesse et après en avoir délibéré, la commune de Ménigoute décide de soutenir le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans et habitant la commune de travailler en demi-journée de 3 h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an et par jeune, au sein des services municipaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charge pour la commune.

Ces premières expériences professionnelles permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un

dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif communal 2022,
- de confier au maximum 10 demi-journées de travail par jeune qui serait intéressé par ce dispositif.
- de programmer ce dispositif au sein de la collectivité sur le mois de juillet 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les membres présents décident de programmer une 1^{ère} réunion avec les jeunes de 16 à 17 ans et domiciliés sur la commune le samedi 21 mai 2022 à 10 heures.

FESTIVITÉS

Il est rappelé aux membres présents que le repas annuel avec les aînés aura lieu le Dimanche 22 mai 2022 à la Salle des Fêtes de Ménigoute.

Le premier marché animé de la saison a eu lieu hier soir sur la Place des Cloîtres. Il a été apprécié par la population. Les prochains auront lieu les 1^{er} juin et 7 juillet 2022.

Les investigations se poursuivent pour l'organisation de la soirée du patrimoine du 8 juillet 2022 (intervenants, vidéo mapping, communication...).

Madame Edwige Mahou, co-présidente de la Société d'Education Populaire de Ménigoute, remercie la collectivité et les agents communaux pour leur implication dans l'organisation des soirées théâtre du mois d'avril à la salle des fêtes de Ménigoute.

RÉSEAUX TÉLÉPHONIE

De plus en plus de personnes font remarquer à la Mairie que le fonctionnement des réseaux Orange est déplorable (pas de réseaux, coupure, zone blanche...). Cette information sera remontée à qui de droit pour que le problème soit résolu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,